



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maîtrise d'ouvrage

Question écrite n° 98788

Texte de la question

M. Bernard Gérard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des maîtres d'ouvrages confrontés à l'abandon de chantier d'une entreprise en charge de réaliser des travaux pour raison de liquidation judiciaire. En effet, compte tenu de la conjoncture économique, il n'est pas rare que des entreprises soient contraintes, de manière intentionnelle ou non, de faire l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire. Dans une telle situation, le maître d'ouvrage bénéficiaire des travaux de l'entreprise se retrouve sans aucune garantie en cas de malfaçons ou désordres sur son ouvrage. L'entreprise ayant abandonné le chantier, le maître d'ouvrage ne peut bénéficier de la garantie des assurances (responsabilité civile décennale ou dommages ouvrages) ni même rechercher la respectabilité personnelle du gérant. Le maître d'ouvrage se retrouve en conséquence dans une situation financière très difficile qui, face à l'insolvabilité de l'entreprise, le contraint à reprendre les travaux. Ainsi, il souhaite connaître sa position sur les solutions qui peuvent être apportées à ces personnes qui se trouvent dans de telles situations.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98788

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 décembre 2016

Question publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8057

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)